



Autorité parentale et droit de visite

Par **Zaz95**, le **09/05/2013** à **13:47**

Bonjour,

Ma fille a bientôt 10 ans et je l'éleve seule depuis sa naissance. Son père et moi n'avons jamais vécu ensemble. Ce monsieur fait une requête auprès du JAF pour obtenir un droit de visite et que l'autorité parentale soit partagée. J'ai demandé à plusieurs reprises et ce jusqu'au 3 ans de ma fille si il avait l'intention de la reconnaître ou ce qu'il voulait faire. Pas de réponse. J'ai donc coupé les ponts... Je tiens à préciser qu'il vit à plus de 8000 km de nous. Que puis-je faire? Quels sont ses droits ?

Cordialement

Par **Marion3**, le **09/05/2013** à **15:47**

Bonjour,

Si le père n'a toujours pas reconnu sa fille, il n'aura aucun droit sur elle.

Cdt

Par **Zaz95**, le **09/05/2013** à **16:08**

En effet, il a toujours pas reconnu sa fille.

Merci pour votre réponse.

Cdt

Par **Marion3**, le **10/05/2013 à 18:19**

Par conséquent, le JAF ne donnera pas suite à sa demande.

Cdt